

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2019

---

**FONDS DE SOUTIEN À LA CRÉATION ARTISTIQUE - (N° 1564)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter la première phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« et représentant les différents courants d'expression dans chacune de ces disciplines ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin d'assurer l'objectivité d'un tel organisme il est important que son organisation soit la plus éclectique possible. Pour éviter toute forme de "favoritisme" il est préférable que tous les courants artistiques soient représentés. Le monde artistique pose un regard très critique sur ce genre d'organisme en ce qu'il entraîne une tendance à dégager une forme d'"art officiel" par la promotion de certains artistes plutôt que d'autres. Le ministère de la culture a déjà une forte influence sur le monde de l'art qui, par essence, doit être un lieu de liberté et de création. Cette influence publique se fait sentir à travers la promotion d'artiste, les subventions, les résidences, les commandes publiques, le mécanisme du 1%, mais également à travers l'éducation artistique et le mécénat.

Cet engagement de l'État, son rôle actif et influent, est perçu par les artistes comme une intrusion partielle dans le monde artistique.

Jean Michel Lucas, ancien directeur régionale des affaires culturelles affirme que la qualification d'objets d'art résulte du choix de certaines personnes (et pas d'autres) sélectionnées par le décideur public selon des procédures qui ne doivent pas grand- chose à la délibération publique démocratique.

Cet amendement vise à limiter ces travers.